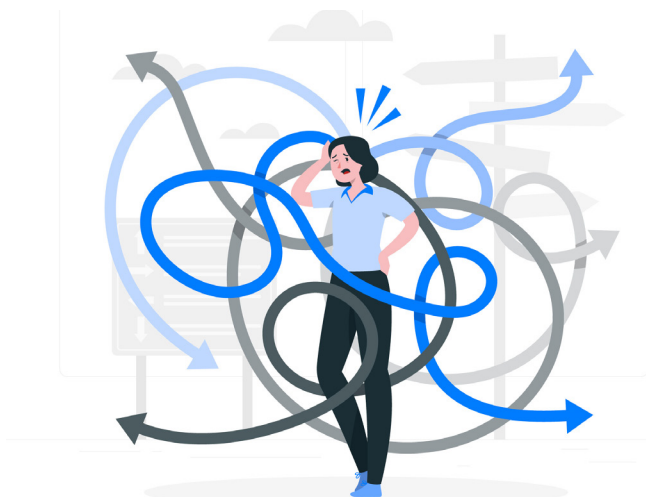




Auto-entrepreneur ou SASU ?

L'essentiel



AUTO-ENTREPRENEUR OU SASU ?

Se lancer dans l'entrepreneuriat est une aventure passionnante, mais avant de vous lancer, il est essentiel de choisir la structure juridique qui correspond le mieux à votre projet. Entre auto-entreprise et SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle), il existe des différences majeures en termes de fiscalité, de gestion et de protection sociale. Alors, quel statut est le plus adapté à votre activité ?

Auto-entrepreneur et SASU : Définitions et fonctionnement

Auto-entrepreneur : Une gestion simplifiée

Le statut d'auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur) est un régime fiscal et social simplifié, adapté aux entrepreneurs souhaitant tester une activité sans contraintes administratives lourdes.

Avantages :

- Formalités de création très simples et rapides
- Exonération de TVA sous certains seuils
- Calcul des cotisations sociales en fonction du chiffre d'affaires
- Pas d'obligation de comptabilité poussée

SASU : Une société avec plus de flexibilité

La SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) permet d'exercer une activité avec une structure plus sécurisée et des possibilités d'évolution. Elle est souvent plébiscitée par les entrepreneurs souhaitant préparer une croissance future.

Avantages :

- Responsabilité limitée aux apports
- Possibilité d'optimiser sa rémunération (dividendes)
- Facilité à attirer des investisseurs

Comparatif des charges et de la fiscalité

Charges sociales et fiscales

L'auto-entrepreneur paie des cotisations sociales proportionnelles à son chiffre d'affaires (environ 12,3 % pour les prestations de services et 21,2 % pour le commerce en 2025). En SASU, le dirigeant est assimilé salarié et paie des charges sociales sur sa rémunération (environ 70 % du salaire net).

Fiscalité

L'auto-entrepreneur est soumis à l'impôt sur le revenu, tandis que la SASU peut choisir entre l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu pour une période limitée.

Protection sociale et rémunération

Protection sociale

L'auto-entrepreneur dépend de la SSI (Sécurité Sociale des Indépendants), avec une couverture limitée. En SASU, le président a le régime général de la Sécurité sociale, offrant une meilleure protection.

Rémunération

- Auto-entrepreneur : Il n'y a pas de salaire fixe, tout dépend du chiffre d'affaires.
- SASU : Le président peut se verser un salaire ou des dividendes.

Les obligations administratives et comptables

Auto-entrepreneur : Légèreté administrative

- Pas de comptabilité obligatoire (mais un livre des recettes est recommandé)
- Déclarations mensuelles ou trimestrielles des revenus

SASU : Une gestion plus stricte

- Obligations comptables (bilans, comptes annuels)
- Déclaration de TVA obligatoire

Les erreurs à éviter

Choisir un statut sans projection

Pensez à l'évolution de votre activité : un statut adapté aujourd'hui peut devenir un frein demain si vous ne prévoyez pas vos objectifs de croissance.

Négliger les charges sociales en SASU

Les cotisations peuvent être élevées en SASU, surtout si vous vous versez un salaire. Mieux vaut anticiper pour éviter les mauvaises surprises.

Oublier les seuils de TVA en auto-entreprise

Une fois les seuils dépassés, vous devez facturer la TVA. Ne pas l'anticiper peut entraîner des erreurs de facturation et des pénalités.



Quel statut choisir ?

Optez pour l'auto-entreprise si :

Vous souhaitez tester votre activité sans contraintes.
Vous voulez limiter les formalités administratives.

Privilégiez la SASU si :

Vous prévoyez une forte croissance.
Vous souhaitez une meilleure protection sociale.

Conclusion

Le choix entre auto-entreprise et SASU repose sur vos objectifs et votre tolérance aux charges et formalités. En 2025, ces deux statuts restent attractifs, mais la SASU est plus adaptée à une activité structurée et en expansion.



Merci pour votre lecture !

Retrouvez d'autres ressources et articles
pour aller encore plus loin.

 Aaruformation.fr



Article au complet